

ges supérieurs à ceux dont ils jouissent présentement. Ce soir même, alors que je ne m'attendais pas à participer à ce débat, je recevais à mon bureau un ancien combattant qui m'a fait part de ses problèmes.

Je lui disais ceci: Aujourd'hui, l'opposition a présenté une motion au sujet des anciens combattants. Après avoir discuté avec lui, j'ai décidé de revenir à la Chambre pour me faire le porte-parole de cette personne et de tous les anciens combattants qui méritent réellement, en 1970, qu'on leur réserve un meilleur sort que celui qu'ils ont connu jusqu'à ce jour.

J'espère bien que le Parlement agira avec plus de célérité, afin de permettre aux plus âgés d'entre eux de bénéficier, au cours des dernières années de leur vie, de la sécurité dans la liberté pour laquelle ils ont si bien combattu. Je suis convaincu que, de cette manière, nous donnerons à leurs enfants le témoignage profond d'un pays qui veut réellement reconnaître les sacrifices que leurs parents ont consentis pour la sauvegarde de leur liberté.

Cela servira peut-être d'exemple à la jeunesse, qui pourra également s'inspirer de la confiance des adultes dans leur pays, qu'ils veulent continuer à bâtir non pas pour les plus âgés, pour ceux qui sont appelés à mourir demain, mais pour les jeunes qui seront heureux d'y vivre dans la paix, tout en assurant aux anciens combattants la sécurité dont ils ont besoin.

[Traduction]

L'hon. Herb Gray (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, comme aucun autre député ne semble vouloir participer au débat, je propose l'ajournement de la Chambre.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(Sur la motion de l'honorable M. Gray, la séance est levée à 11 h. 20.)
